



# FORMATION D'AGENT DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

## DÉCLARATION DU PARRAINAGE DE STAGE

Nous, \_\_\_\_\_, nous engageons à assurer un  
(Nom de l'entreprise – en lettres moulées)

stage d'agent de sécurité sur les chantiers de construction à :

NOM DU STAGIAIRE : \_\_\_\_\_

Le stage s'effectuera du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

- NOM DU CHANTIER : \_\_\_\_\_
- ADRESSE DU CHANTIER : \_\_\_\_\_
- TÉLÉPHONE (chantier) : \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITÉ : *résidentiel*  *inst./comm.*  *industriel*  *génie civil et voirie*

Nom de l'agent de sécurité responsable du stage : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT

**En plus de respecter les modalités décrites au verso du formulaire, l'entreprise s'engage :**

- **à fournir un stage où le stagiaire s'occupera exclusivement du dossier de la santé et de la sécurité du travail conformément à l'article 2.5.4.3 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*;**
- **à assigner l'agent de sécurité responsable du stage et le stagiaire sur le même chantier pour la durée totale du stage;**
- **à assurer que le stage se réalise sous la supervision immédiate de l'agent de sécurité responsable du stage et ce, en tout temps.**

ET NOUS AVONS SIGNÉ,

\_\_\_\_\_  
Membre autorisé de la direction (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Téléphone (bureau)

\_\_\_\_\_  
Signature du membre autorisé

\_\_\_\_\_  
Date



# FORMATION D'AGENT DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DÉCLARATION DU PARRAINAGE DE STAGE

## AUTRES MODALITÉS

---

- ✓ Le stage est d'une durée de 480 heures et d'un minimum de 12 semaines.
- ✓ Le stagiaire aura à effectuer minimalement les tâches suivantes :
  - Participer à l'animation du comité de chantier;
  - Animer des pauses sécurité;
  - S'assurer de l'application du programme de prévention;
  - Effectuer la planification sécuritaire des travaux avec le représentant du maître d'œuvre et les représentants des employeurs présents au chantier;
  - Analyser les dangers et risques présents au chantier;
  - Intervenir de façon quotidienne auprès des différents intervenants présents au chantier afin d'assurer la prise en charge de la santé et de la sécurité au chantier.
- ✓ L'entreprise qui parraine un stage et qui n'est pas un employeur de l'industrie de la construction déclarant des heures à la CCQ devra assurer les frais de déplacement et d'hébergement du superviseur de stage si le chantier est situé en milieu éloigné.